



~~D 26 las~~
YB.

INTERNATIONAL CRIMINAL TRIBUNAL
FOR THE FORMER YUGOSLAVIA

CHURCHILLPLEIN 1, P.O. Box 13888
2501 EW THE HAGUE, NETHERLANDS
TELEPHONE: 31 70 416-5334
FAX: 31 70 416-5345

TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL
POUR L'EX-YOUGOSLAVIE

CHURCHILLPLEIN 1, B.P. 13888
2501 EW LA HAYE, PAYS-BAS
TÉLÉPHONE: 31 70 416-5334
FAX: 31 70 416-5345

D 9269 BIS

~~IT-06-90-PT~~
~~04 January 2007~~
IT-01-45-PT
12 January 2007

YB.

Affaire n° IT-06-90-PT

ATTESTATION

Nous, Hans Holthuis, Greffier du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie,

Vu la décision relative à la requête unique de l'Accusation aux fins de modification de l'acte d'accusation et de jonction d'instances (*Decision on Prosecution's Consolidated Motion to Amend the Indictment and for Joinder*) rendue le 14 juillet 2006 par la Chambre de première instance II,

Attendu que la Chambre de première instance II a ordonné la jonction des affaires *le Procureur c/ Ante Gotovina*, affaire n° IT-01-45-PT, et *le Procureur c/ Ivan Čermak et Mladen Markač*, affaire n° IT-03-73-PT,

Attendu que la Chambre de première instance II a demandé au Greffe « d'attribuer un numéro d'affaire unique » à l'instance jointe ;

Déclarons que l'affaire *Le Procureur c/ Ante Gotovina, Ivan Čermak et Mladen Markač* portera le nouveau numéro d'affaire IT-06-90-PT, lequel figurera sur tous les documents y relatifs à compter du 14 juillet 2006,

Déclarons en outre que tous les documents se rapportant aux accusés susnommés dans le cadre des affaires n° IT-01-45-PT et IT-03-73-PT feront partie du dossier de l'affaire n° IT-06-90-PT.

Le Greffier

/signé/

Hans Holthuis

[Sceau du Tribunal]

Fait le 17 juillet 2006
La Haye (Pays-Bas)

